

CSA-R SCA du 10 octobre 2024

Nous étions convoqués à un CSA R extraordinaire en vue de nous prononcer sur la modification de l'arrêté du 28 Février 2019 portant sur l'organisation du SCA.

Après les Déclarations Liminaires des OS, le nouveau Directeur Central (le Général CRGHC Olivier MARCOTTE) nous a présenté l'esprit de « **ce toilettage, qui n'est ni une transformation ni une réorganisation** ».

La volonté affichée est de pouvoir affirmer l'identité du SCA au sein des armées.

La création des PlateFormes Commissariat (PFC), à compétences Zonales, à la place des PFAF et la nomination des Commissaires Généraux Délégués (CGD) sont les principales évolutions.

Les PFC auront 2 attributions, une concernant les finances et une concernant l'emploi. Les PFC seront dirigés par les CGD accompagnés par 2 adjoints.

Les CGD seront le relais de la Direction Centrale à l'échelon Zonal et l'interlocuteur privilégié des autres structures du Ministère au plus près du terrain.

Seuls les GS Ile de France et les GS portuaires garderont leur organisation actuelle. Les Autorités Territoriales d'Emploi restent rattachées directement à la Direction Centrale. Les GSBdD deviennent les Groupements de soutien Commissariats.

Les Sous Directeurs deviennent des Officiers Généraux Directeurs sauf pour la sous-direction Performance-Synthèse et la sous-direction du Service, et l'Etablissement Graphique de Tulle apparait sur l'arrêté comme une entité à part entière.

Au vu des discussions et des éléments en notre possession, nous nous sommes abstenus sur la validation de cet arrêté et de cette nouvelle Organisation (tout comme les autres OS).

A noter que 2 instructions viendront, d'ici quelques semaines, compléter et détailler cet arrêté.

Avant de quitter la séance, le DC a voulu réagir sur la situation de l'ELoCA d'Angers.

« Il n'y a aucune volonté d'externaliser la production des rations de combats, j'irais en Décembre inaugurer la nouvelle chaîne de production afin de rassurer les salariés »

Il a été précisé que l'appel d'offre lancé par l'EDA pour répondre aux besoins de l'ONU n'a aucun rapport avec la production faite à Angers.

La **CGT** dans sa DL a rappelé les difficultés vécues par les salariés de l'ELoCA d'Angers et rediscutera précisément de l'ensemble de ces problèmes lors de la Bilatérale du Mercredi 16 Octobre.

Le DC s'est voulu rassurant sur la vision du Plan de Recrutement 2025 en ayant connaissance de « signaux encourageants ». La **CGT** jugera sur pièce, mais les 1 000 postes supprimés sur 2025 auront bien du mal à être compensés et tout porte à croire que les agents du SCA verront leurs conditions de travail continuer à se dégrader.

Suite à ce CSA R, M CRENICY (sous-directeur Performance –Synthèse) nous a présenté les sujets en cours de développement dans son service.

1) Expérimentation Managériale

Considérant que la hiérarchie intermédiaires (cat A et B) sont primordiaux dans le fonctionnement du SCA, il souhaite « **leur donner les clés du camion** ».

Des propositions de Formations Spécifiques et la mise en place de « tuteurs » ou « référents » pour discuter de tous les problèmes rencontrés, font partie des idées proposées.

Pour la CGT, l'idée paraît pragmatique mais attention à ne pas se couper de la base en négligeant notamment les agents de catégorie C.

2) NOMAD

La mise en place de l'application NOMAD permettant de pouvoir travailler partout au SCA, en mettant dans chaque Ets des bureaux à disposition, est une idée qui fait son chemin.

Il y'a aujourd'hui 27 lieux dédiés que l'on peut réserver via l'application NOMAD afin de travailler de façon itinérante dans de bonnes conditions (WI FI correct, bureau chauffé etc...) sur l'ensemble du territoire.

La volonté affichée est de passer à 114 lieux NOMAD pour le SCA et d'étendre à plus de 500 lieux pour le MINARM d'ici 2026. Ces lieux sont ouverts tant pour les Militaires que pour les Civils.

Pour la CGT, cette initiative doit venir en complément du dispositif Télétravail afin que les personnels puissent limiter leurs trajets et concilier plus facilement vie professionnelle et vie de Famille.

3) Le Campus

La création d'un « CAMPUS SCA » à LYON devrait voir le jour en 2025 sur le Bâtiment 01 qui est en cours de rénovation.

L'idée est de faire un endroit SCA unique en France, où il pourrait y avoir du Coworking, des séminaires, des Formations, des partenariats avec des grandes écoles ou des entreprises et une cellule innovation.

Cette réflexion est animée par la volonté de marquer l'appartenance SCA en ayant une ouverture d'esprit innovante en mode start up.

Pour la CGT, cette démarche intéressante, devrait se compléter avec la réouverture des Ecoles de Formation, estampillées SCA et pouvant aller jusqu'à des niveaux équivalents au BAC +5. Cela amènerait peut-être plus d'attractivité et de Fidélisation, ce qui est un vrai sujet pour le SCA aujourd'hui.

En conclusion, le gros du chantier SCA (Investissements, suppressions des 1 000 postes 2025, Plan de Recrutement et REO) seront abordés lors du prochain CSA le 19 Novembre.

Même si pour cette première réunion, le nouveau DC a été dans un dialogue ouvert et constructif, la période s'annonce compliquée pour le SCA qui va devoir « faire plus avec moins ».

Le SCA n'évitera pas la cure d'austérité imposée par le nouveau gouvernement récemment « non élu »



263 rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex
01 55 82 89 16 - trav-etat@cgt.fr
FB : FNTÉ- CGT Fédération Nationale des Travailleurs de l'État

CSA R SCA du 10 octobre 2024

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter de l'avenir du Service du Commissariat des Armées (SCA), à la lumière du rapport de la Cour des comptes et de la feuille de route « Ambition SCA 2030 ». Ces deux documents nous permettent de prendre la mesure des réformes passées, présentes et futures qui impactent directement les agents du SCA, et plus largement, les personnels qu'ils soutiennent au quotidien.

Tout d'abord, il convient de souligner que nous partageons l'ambition affichée dans les deux documents de renforcer les capacités du SCA pour répondre aux nouveaux défis, en particulier ceux liés aux engagements de haute intensité. L'objectif de renforcement de la proximité avec les soutenus et de modernisation des services est, en théorie, un pas dans la bonne direction.

Cependant, nous ne pouvons ignorer un élément clé mis en avant par la Cour des comptes : les moyens actuels ne sont pas à la hauteur des ambitions. La réduction des effectifs au fil des années, combinée à une externalisation croissante des fonctions essentielles telles que la restauration et l'habillement, a généré une forte dégradation des conditions de travail pour nos collègues du SCA. À titre d'exemple, les suppressions de postes et le recours accru aux prestataires privés dans ces domaines ne sont pas sans conséquence sur la qualité des prestations délivrées et sur la charge de travail des agents restants.

Le rapport de la Cour des comptes met en lumière les conséquences néfastes de l'externalisation. Ce modèle, loin d'améliorer les services, contribue à un désengagement de l'État dans des missions essentielles du soutien militaire. L'expérience montre que l'externalisation des restaurants militaires ou la gestion de la chaîne habillement, loin de simplifier les processus, a souvent conduit à des dégradations de service, tout en fragilisant la gestion des personnels militaires et civils. Le manque de stocks et les failles dans la logistique de l'habillement en sont des exemples probants.

Par ailleurs, l'introduction d'outils numériques et la digitalisation des services, bien que nécessaires à la modernisation, doivent être accompagnées de moyens humains adaptés. Or, la feuille de route 2030 prévoit de nouvelles fonctions sans pour autant augmenter les ressources humaines en proportion. Il est donc essentiel que la transition numérique ne se fasse pas au détriment des agents, qui déjà, subissent des charges de travail accrues sans les moyens adéquats.

Si nous partageons l'ambition du « SCA 2030 », nous alertons sur la disparité entre les objectifs fixés et les moyens alloués. Pour répondre à l'hypothèse d'engagement majeur et aux nouvelles priorités stratégiques, il est indispensable que les moyens humains, matériels et financiers suivent.

La suppression annoncée de 1000 postes pour 2025 nous laisse présager un avenir compliqué pour le SCA et ses personnels.

L'ambition de durcir la posture militaire du SCA et de le préparer à des engagements de haute intensité, comme mentionné dans la feuille de route, ne pourra être atteinte sans une augmentation substantielle des effectifs et un rééquilibrage en faveur des personnels civils et militaires du SCA. Il est inconcevable que cette ambition repose sur un modèle d'externalisation, qui fragilise non seulement les emplois, mais également la qualité des soutiens apportés aux armées. Les réductions budgétaires et la rationalisation des effectifs, constatées dans le rapport de la Cour des comptes, ne doivent plus être la norme.

En conclusion, la **CGT** réaffirme son soutien aux objectifs de modernisation du SCA, mais nous demandons que les moyens humains et financiers nécessaires soient mis en œuvre pour garantir la qualité du service et la sauvegarde des conditions de travail des agents.

- Nous exigeons un moratoire sur les externalisations, **(et notamment sur l'appel d'offre européen fait par l'EDA pour les rations de combat)** et une révision des choix budgétaires, afin que le SCA puisse garantir un soutien de proximité efficace, sans déléguer ses responsabilités à des prestataires extérieurs.
- Nous demandons une augmentation des effectifs, notamment dans les secteurs sous tension, pour garantir que le SCA puisse accomplir ses missions de manière sereine et efficace.
- Enfin, nous soulignons l'importance de construire une politique RH ambitieuse, qui permette de fidéliser les personnels et de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Pour exemple, la mise en place de la PSC dès 2025 ne doit se faire aux détriments des ayants droits et des enfants des agents du SCA.

Nous serons vigilants quant à la mise en œuvre des réformes futures et continuerons à défendre les intérêts des agents du SCA, garants du bon fonctionnement des soutiens aux armées.

